



PARTIE A RETOURNER

BULLETIN D'INSCRIPTION au 28^{ème} VIDE GRENIER SAMEDI 24 Mai 2025



Les emplacements sont attribués strictement dans
l'ordre de réception des bulletins de réservation complets.

Liste des documents ci-dessous et votre paiement à remettre chez Guylaine VEILLARD
10A rue de l'Eglise 78410 Bouafle, sous enveloppe libellée « VIDE GRENIER 24 Mai 2025 », **IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 10 MAI 2025.**

Pour ceux qui désirent être près d'un autre exposant, le PRÉCISER SUR CE BULLETIN

Nom :

☐ Particulier ☐ Professionnel

NOM.....Prénom.....

Portable : Tél. fixe :

Adresse.....

Code Postal :Ville :

Adresse email en lettres majuscules d'imprimerie

.....@.....

Pour conformité à la réglementation actuelle, veuillez impérativement joindre les pièces
suivantes à votre bulletin d'inscription :

- Photocopie recto-verso de votre carte d'identité.
- Attestation sur l'honneur avec liste condensée des objets (voir verso)
- Un justificatif de domicile (photocopie d'une facture d'EDF ou de téléphone ou d'eau).

La loi nous obligeant à fournir ces renseignements aux autorités de l'Etat, l'absence de ces
éléments entraîne la NULLITE DE LA RESERVATION.

Tarifs : **16 € pour les particuliers habitants à Bouafle** les 3 mètres linéaires

21 € pour les particuliers extérieurs les 3 mètres linéaires

40 € pour les professionnels les 3 mètres linéaires

.....X.16 €. par tranche de 3 mètres.=..... + voiture(s) x 5€.....

.....X.21 €. par tranche de 3 mètres.=..... + voiture(s) x 5 €.....

.....X.40 €. par tranche de 3 mètres.=..... + voiture(s) x 5 €.....

LIMITE DE 9 METRES PAR DOSSIER + de 9 m faire autre dossier

Possibilité de stationner derrière votre stand

(sauf rue de la Croix Boussay) : 5€ par voiture

(ex : 3m : 1 voiture, 6m : 2 voitures, 9m et + : 2 voitures maximum)

(chèque à établir à l'ordre de l'Association «Le Club de l'Amitié Bouafle»)

Les places non occupées à 8 heures (sauf entente préalable) seront remises à la disposition des
organisateurs. Aucun remboursement ne sera effectué.

PARTIE A RETOURNER

Attestation sur l'Honneur

Je soussigné(e) certifie sur
que les objets suivants vendus au Vide Grenier du 24 mai 2025 à
Bouafle sont ma propriété exclusive et n'ont pas été achetés pour
la revente conformément à l'article L310-2 expliqué dans le point
4 du règlement.

-
-
-
-
-
-
-
-

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement joint (à conserver)
au bulletin d'inscription.

Mention manuscrite : « Lu et approuvé »

Date/...../2025

Signature

Zone souhaitée mais NON CONTRACTUELLE :

- ☐ Rue la Croix Boussay (sans stationnement derrière les stands)
- ☐ Parking Basket (rue de la Croix Boussay)
- ☐ Parking derrière maison médicale (rue de la Croix Boussay)
- ☐ Parking angle de la rue de la Croix Boussay et
rue Clos de Charnelle.

Adresse email : club.amitie.bouafle@gmail.com

PARTIE A CONSERVER



BOUAFLE



28^{ème} VIDE GRENIER Samedi 24 Mai 2025

de 8 heures - 17 heures

Rue la Croix Boussay

Parking basket

**Parking derrière centre
médical**

organisé par les associations
«LE CLUB DE L'AMITIE» et
«LES MARCHEURS DE BOUAFLE»

Contacts :

Mme VEILLARD : 06 29 66 24 70

Mr KOLACZINSKI : 06 28 27 14 21

REGLEMENT du 28^e VIDE GRENIER à BOUAFLE

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement :

1. Cette manifestation propose un lieu de rencontre aux amateurs de vieux objets, pour vendre, acheter ou échanger.
2. Les associations demandent seulement une participation financière à chaque exposant.
3. L'accès des visiteurs est gratuit.
4. Ne pas avoir acheté les objets pour la revente (ce serait alors faire acte de commerce et vous ne pourriez plus être considéré comme particulier).
5. Indiquer les prix de chaque article (mesure légale exigée pour la défense des droits du consommateur).
6. Les emplacements seront attribués dans l'ordre des réservations à réception du dossier complet et règlement total. Un plan avec votre point d'accueil et le numéro de votre emplacement vous seront adressés par mail ou à défaut par sms sous réserve d'avoir renseigné les informations nécessaires à l'envoi dans la semaine précédente.
7. L'accueil s'effectuera à partir de 6 H 00, des représentants des associations seront **à l'ENTREE DE LA CROIX BOUSSAY (angle de la rue du Château d'eau et rue de la Croix Boussay). Les exposants devront avoir terminé leur mise en place pour 8 H :** heure d'ouverture au public. Entre 8h et 17h aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la brocante.
8. Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille, ainsi que les propriétés privées.
9. **Les invendus seront obligatoirement repris par leur propriétaire et les emplacements devront être libres de tout objet.**
10. Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des organisateurs qui œuvrent pour la sécurité de tous.
Dans le cas d'une non participation pour une raison quelconque (intempéries comprises) aucun remboursement ne sera effectué.
11. **Les organisateurs se réservent la vente de comestibles** (casse-croûtes, frites, saucisses, crêpes et boissons sur place...).
12. Les stands confiserie, alimentation et jeux sont interdits.
13. En cas d'annulation par les organisateurs, votre réservation vous sera remboursée.

L'exposant déclare avoir pris connaissance de ce règlement, dégageant les organisateurs de toutes responsabilités pénales ou civiles ou administratives quant à sa participation.

En cas de non-respect de ce règlement, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre à quelques indemnités ou remboursement de toute nature.